Partenariats pour la création d'emplois

Description

Le programme des Partenariats pour la création d'emploi vise à soutenir des projets offrant aux participants, qui sont admissibles à l'assurance-emploi, des possibilités d'acquérir de l'expérience de travail en vue d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Les activités de projet devraient profiter autant aux participants qu'à la collectivité. Le principal objectif du programme des Partenariats pour la création d'emplois est d'aider les participants assurés qui ont besoin d'expérience de travail à améliorer leurs chances d'obtenir un emploi continu. Le financement est fourni dans le cadre de l'Entente Canada - Terre-Neuve-et-Labrador sur le développement du marché du travail (EDMT). Les lignes directrices du programme se trouvent à l'adresse suivante : https://www.gov.nl.ca/ipgs/lmda/jcp-fr/

Activités admissibles

- Fournir aux participants assurés la possibilité d'acquérir de l'expérience de travail qui améliorera leur capacité à trouver un nouvel emploi.
- Être de nature limitée, avec une date de début et une date de fin.
- Ne pas offrir d'avantages concurrentiels au promoteur ni améliorer sa situation d'affaires sur le marché.
- Venir s'ajouter aux autres activités, être discrètes et ne pas faire partie des activités normales du promoteur. Les activités supplémentaires sont généralement propres à une nouvelle initiative de l'organisation.

Personnes admissibles

- Résidentes de la province;
- Titulaires de la citoyenneté canadienne ou de la résidence permanente et autorisées par la loi à travailler au Canada;
- Admissibles à l'assurance-emploi; et
- Titulaires d'un plan d'emploi qui indique que l'expérience de travail envisagée est liée à un objectif professionnel raisonnable.

Financement

Un soutien financier peut être accordé aux promoteurs et aux participants. Dans le cas des participants, ce soutien sera déterminé en fonction du niveau de compétence et du niveau de supervision du poste ainsi que des taux de salaire en vigueur.

Les promoteurs du projet peuvent recevoir de l'aide financière pour les coûts indirects, jusqu'à un maximum de 40 % des coûts relatifs aux participants approuvés pour les projets de construction et de 30 % pour les projets ne relevant pas du domaine de la construction.

Comment présenter une demande?

Toutes les organisations qui souhaitent présenter une demande de participation au programme doivent d'abord s'inscrire au SSPMT du Ministère au moyen d'un processus que l'on n'effectue qu'une fois à l'adresse suivante :
https://www.gov.nl.ca/ipgs/employer- registration/

(en anglais seulement).

Une fois l'inscription terminée, un identifiant d'utilisateur et un mot de passe seront fournis. Les organisations pourront ainsi présenter des demandes d'ententes dans le cadre du programme ministériel et faire le suivi de toutes ces ententes en ligne.

Pour en savoir plus sur la façon de présenter une demande et sur les conditions d'admissibilité, consultez le site :
https://www.gov.nl.ca/ipgs/lmda/jcp-fr/

Pour de plus amples renseignements :

Téléphone : 1-800-563-6600

Courriel : EmploymentPrograms@gov.nl.ca

Terre-Neuve et Labrador